

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

2025-060

Opération d'amélioration de la voirie communales 2025 :
Demande de soutien au titre du FSST

Séance du : 24 octobre 2025

Date de convocation : 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents ou représentés : 07

Nombre de votes : 07

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, MATHON Sylvie,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

**OBJET : OPERATIONS D'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2025 : DEMANDE DE
SOUTIEN AU TITRE DU FSST**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme d'amélioration de la voirie communale pour l'année 2025,

Vu l'aide accordée par vote du 24 juin 2025 par le Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation sur certains tronçons de la voirie communale afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers,

La commune de La Grave va engager des travaux de réhabilitation de la voirie communale :

- A la Grave : goudronnage du chemin du Pont Romain
- A Terrasses : goudronnage chemin d'accès sous le village

Plan de financement « voirie communale »:Montant investissement = **86 340.00 € HT**

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	40%	34 536.00 €
FSST	30% du reste à financer	15 541,20 €
Autofinancement communal		36 262,80 €
	TOTAL	86 340.00 €

AR Prefecture

005-210500633-20251028-2025_D060-DE
Reçu le 28/10/2025

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme d'amélioration de la voirie communale 2025 tel que présenté ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- Autorise le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Département des Hautes-Alpes
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

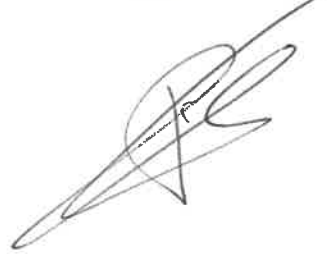
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC



Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET



Visé en Préfecture le : 27.10.25

Transmis le : 27.10.25

Affiché le : 27.10.25

Date de retrait de l'affichage : 28.12.25